

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai, sur convocation adressée le 13 mai 2025, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Bailleau-le-Pin sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : John BILLARD, Hervé BUISSON, Emilie BOUNOUANE, Vincent CARNIS, Michèle CAT, Olivier DANIEL, Frédéric DELESTRE, Michelle ELLEAUME, Joël FAUQUET, Marie-Claude FRANCOIS, Jean-Claude FRIESSE, David GALLOU (suppléant de François GOBLET), Pierre GIGOU, Sylvie GAREL, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Laurence HUARD, Gérard HUET, Jacky HULINE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jacques MAUPU, Eric MEUNIER, Jérôme MEUNIER, Jocelyne MENAGER, Mélanie MOURANT-PERINO, Josette MOUTON, Richard PEPIN, Jean-Pierre POIRIER, Michel QUENTIN, Pascal RIOLET, Pierrette SALMON, Philippe SCHMIT, Bruno TARANNE, Véronique THIBOUST

Pouvoirs : de Bernard PUYENCHET à Marie-Claude FRANCOIS, Agnès PENFORNIS à Emilie BOUNOUANE, Eric BRULE à Michel QUENTIN, Philippe FORGE à Pierre GIGOU, Patrick LAGE à Jean-Claude FRIESSE, Marie-Paule DOS REIS à Hervé BUISSON, Bertrand DE LACHEISSERIE à Jean-Pierre POIRIER, Claude FERET à Olivier DANIEL, Laure DE LA RAUDIERE à Philippe SCHMIT, Philippe MORELLE à Frédéric DELESTRE, Marie-Anne CHENESSEAU à Pascal RIOLET, Christine DAMAS à Richard PEPIN, Ingrid HEURTAULT à Martial LOCHON

Absents : Pascal AUBRY, Bruno BLANCHARD, Rebecca BRUNET, Jean-Luc JULIEN, Patrick PETREMENT

Nombre de conseillers en exercice : 55  
Nombre de conseillers présents : 37  
Nombre de conseillers votants : 50

Secrétaire de séance : Martial LOCHON

### DELIBERATION N°2025-115 DECISION MODIFICATIVE N°2025-02 RELATIVE AU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2025 ET AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE DEBLOQUER LA SOMME POUR CONSTITUER LE CAPITAL DE LA SEMOP

Par délibération n°2025-054 du conseil communautaire du 3 mars 2025, une première décision modificative liée au budget annexe Eau Potable a été prise. Cependant, compte-tenu des factures à régler pour donner suite au transfert de la compétence, les crédits alloués ne sont pas suffisants. Aussi, il est proposé de réaliser une nouvelle décision modificative pour prévoir lesdites dépenses. En outre, compte-tenu de la création de la SEMOP, il y a lieu de prévoir un apport en capital à cette dernière dont une partie proviendrait de ce budget annexe.

Il est donc proposé la décision modificative suivante :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025  
Publication : 22/05/2025

Compte	Intitulé	B.P. Avant D.M. E2025-02	D.M. n°E2025-02	B.P. avec D.M. E2025-02	Compte	Intitulé	B.P. Avant D.M. E2025-02	D.M. n°E2025-02	B.P. avec D.M. E2025-02
<b>Section de fonctionnement :</b>									
<b>Dépenses</b>					<b>Recettes :</b>				
<b>Chapitre 011 : Charges à caractère général</b>					<b>Chapitre 70 : Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises</b>				
6061	Fournitures non stockables (Eau, énergie,)	160 000,00	160 000,00	320 000,00	70118	Autres ventes d'eau	1 423 000,00	130 000,00	1 553 000,00
6156	Maintenance	30 000,00	10 000,00	40 000,00	70128	Autres taxes et redevances	305 000,00	15 000,00	320 000,00
					70878	Remboursement de frais par des tiers	25 000,00	25 000,00	50 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>190 000,00</b>	<b>170 000,00</b>	<b>360 000,00</b>	<b>TOTAL :</b>		<b>1 753 000,00</b>	<b>170 000,00</b>	<b>1 923 000,00</b>
<b>Section d'investissement :</b>									
<b>Dépenses</b>					<b>Recettes :</b>				
<b>Chapitre 21 : Immobilisations Corporelles :</b>					<b>Chapitre 13 : Subventions d'Investissement</b>				
21351	Installations générales - Bâtiment d'exploitation	370 000,00	-270 000,00	100 000,00	13118	Autres Subventions Etat	700 000,00	87 000,00	787 000,00
21531	Réseau adduction d'eau	200 000,00	-90 000,00	110 000,00					
<b>Chapitre 23 : Immobilisations en cours :</b>									
2315	Installations, matériel et outillage technique	500 000,00	300 000,00	800 000,00					
<b>Chapitre 27 : Autres immobilisations financières</b>									
274	Prêt	0,00	147 000,00	147 000,00					
<b>TOTAL</b>		<b>1 070 000,00</b>	<b>87 000,00</b>	<b>1 157 000,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>700 000,00</b>	<b>87 000,00</b>	<b>787 000,00</b>

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (45 pour, 5 abstentions dont 2 pouvoirs) :

- **APPROUVE** la décision modificative n°E2025-02 relative au budget annexe EAU POTABLE telle que présentée
- **AUTORISE** le Président à débloquer la somme pour constituer le capital de la SEMOP et à verser cette dernière au profit de la société constituée
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents en lien avec ces décisions

Rendu exécutoire compte tenu :  
De la réception en Préfecture le  
Et de la publication du



Pour extrait, certifié conforme  
Le Président, Philippe SCHMIT

Le secrétaire de séance  
Martial LOCHON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-115-DE

Accusé certifié exécutoire.

Réception par le préfet : 22/05/2025  
Publication : 22/05/2025